

adopté

le 28 juin 1977.

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1976-1977

PROJET DE LOI

autorisant l'approbation de l'Accord international de 1975 sur l'étain, ensemble six Annexes, fait à Genève le 21 juin 1975.

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (5^e législ.) : 2763, 2931 et in-8° 693.

Sénat : 380 et 403 (1976-1977).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'Accord international de 1975 sur l'étain, ensemble six Annexes, fait à Genève le 21 juin 1975 dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 28 juin 1977.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 380 (1976-1977), Sénat.